

Delessert

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE LOT-ET-GARONNE;

PAR LE CIT. PIEYRE FILS, PRÉFET.

PUBLIÉE PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.



A P A R I S,

DE L'IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS;

ET SE VEND

Chez { LE CLERE, Impr.-Libr., quai des Augustins,
n^o. 39;
HENRICHS, Libraire, rue de la Loi, n^o. 288;
TREUTTTEL et WURTZ, Libr., quai Voltaire.

A N X.

*On trouve chez les mêmes Libraires la
Statistique des Départemens suivans :*

Bas-Rhin.....	2 fr. 50 c.
Aube.....	1 25
Lozère.....	" 75
Aisne.....	2 50
Sambre-et-Meuse.....	1 50
Rhône.....	1 50
Seine-et-Oise.....	" 50
Sarthe.....	3 "
Vienna.....	1 "
Golo.....	" 30
Marne.....	1 25
Lot-et-Garonne.....	" 75
Gers.....	" 75

des résultats positifs , et assez restreintes pour offrir toutes les nuances et toutes les modifications qui peuvent éclairer le gouvernement sur les différences de localité , et le mettre à même de faire entrer dans ses vues d'intérêt général toutes les combinaisons des intérêts partiels dont il se compose.

Il est donc convenable , dans l'état de situation qui est demandé par le Ministre de l'Intérieur , de suivre la distinction des objets indiqués ci-dessus , et de les examiner sous le double rapport de l'existence politique du département que leur ensemble constitue , et de leur liaison à celle de la République entière , pour laquelle ils ne sont plus que des matériaux isolés : ainsi considérés , ils donneront dans leur réunion une idée juste et complète de sa statistique particulière ; et dans leur détail , ils entreront comme élémens nécessaires pour la formation de la statistique générale de la France.

Situation physique.

Le département de Lot-et-Garonne , dont Agén , le chef-lieu à peu près central , est

situé par le 44^d 12' de latitude boréale, et par 1^d 43' 8" de longitude occidentale, comptée du méridien de Paris, s'étend sur une surface d'environ 4,902 myriares, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup des 285 lieues carrées, pour lesquelles il fut porté dans le travail de la commission des contributions publiques. Le département de la Dordogne le borne au nord, celui du Lot à l'est, celui du Gers au sud, et ceux des Landes et de la Gironde à l'ouest. Il est arrosé par trois rivières navigables, la Garonne, le Lot et la Baïse. La Garonne le traverse dans la direction du sud-ouest, et dans une étendue de 123,063 mètres.

Le Lot, dans celle du nord-ouest, et dans un espace de 77,388 mètres.

La Baïse, qui coule du sud au nord, a dans le département un cours de 25,853 mètres.

Ces deux dernières, ainsi que le Drot, qui peut être aussi rendu navigable, et d'autres plus petites, telles que la Barguelonne, l'Auvignon, l'Avance, se jettent dans la Garonne. L'Armance et la Lède se perdent

dans le Lot , et la Gelise est affluente de la Baïse : elles sont en général poissonneuses.

La nature de son sol ne doit pas être jugée d'après les larges et fertiles vallées que présentent la Garonne et le Lot. Ces plaines, qui s'offrent seules aux regards des voyageurs, les ont trompés sur la juste appréciation du territoire de ce département. S'il est situé sous le plus beau ciel de la France, si sa surface est variée par des coteaux riens et productifs, il en est dans son enceinte beaucoup d'autres dont le sommet n'a que des terres médiocres, quelquefois totalement stériles, et souvent incultes. Vers la partie orientale, à peu de distance de la Garonne et sur les bords du Lot, ces coteaux deviennent hideux, et repoussent tous les travaux de l'agriculture : dans toute la partie ci-devant connue sous le nom de *Haut-Agenais*, le pays change tout à coup d'aspect et de nature, et la terre n'offre plus dans ces cantons qu'une argile ingrate fortement colorée par le fer; enfin, la portion des landes, assez étendue pour former le huitième du département, ne se compose presque partout que de sables mobiles, où végète, à force

d'engrais, un peu de seigle et de panis, et où la vue, égarée sur de vains pâturages, n'est fixée que par la sombre verdure des liéges et des pins. Tel est, au vrai, le sol du département de Lot-et-Garonne; il s'en faut peut-être des deux tiers de sa surface qu'il ne mérite la réputation de fertilité qui lui a été trop légèrement accordée. De longues alternatives de pluies et de sécheresse y dérangent souvent le cours des saisons, et nuisent beaucoup aux récoltes. Une sorte de météore, appelé *brouillard* dans le pays, afflige fréquemment les campagnes dans le printemps, et détruit à la fois les plus belles récoltes de blé et l'espérance des vendanges. Ce fléau paraît plus particulier aux plaines fertiles, et n'étend pas si complètement ses ravages sur les départemens voisins. Dans les landes, contrée glacée en hiver et brûlante en été, l'air est corrompu pendant neuf mois par les exhalaisons des eaux stagnantes : la constitution des animaux et des hommes en est altérée ; ils y sont petits et maigres.

La population du département, divisé actuellement en quatre cent trente communes, s'élève, d'après le dernier recensement fait à la

fin de l'an 8, à trois cent vingt-trois mille neuf cent quarante individus. En 1789, elle fut évaluée à trois cent huit mille six cent soixante-six. Il résulte de ce rapprochement une augmentation de plus de quinze mille âmes, et tout fait présumer qu'elle a été même plus considérable, parce qu'au commencement de la révolution toutes les appréciations de ce genre furent exagérées, tandis que depuis ce moment, et par l'effet des circonstances, une sorte de défiance inquiète sur l'objet des dénombremens, a toujours porté les citoyens à se soustraire à cette opération d'administration générale, dans laquelle ils n'ont cru voir qu'une mesure fiscale, ou un acte préparatoire de quelque service forcé.

La garde nationale sédentaire que cette population peut fournir, est d'environ cinquante-cinq mille hommes.

La suppression des dîmes et des redevances féodales, la faculté d'acquérir en papier-monnaie les domaines nationaux, la plus grande division des propriétés par l'effet des lois rendues sur les successions, la majorité fixée à un âge moins avancé, l'indépen-

dance de l'autorité paternelle, et enfin le désir de s'exempter de la conscription militaire, ont dû, pendant les dix années qui viennent de s'écouler, augmenter beaucoup le nombre des mariages, en multipliant les avantages et la facilité de ce lien : leur fécondité n'a pu que s'accroître aussi dans les campagnes par l'aisance que des lois favorables au droit de propriété, et par conséquent à la reproduction des choses et des hommes, y ont généralement répandue.

La température du climat, la salubrité de l'air dans la plus grande partie de ce département, la résidence de la plupart de ses habitans dans les campagnes, et la constitution forte que donnent les travaux agricoles, y assurent communément à la vie une assez longue durée; le nombre des octogénaires est considérable, même dans les villes. Cette remarque a son exception dans la région des landes, où la vieillesse est si généralement précoce, qu'il est nécessaire d'y compenser l'effet de dépérissement anticipé par la précocité des mariages.

Après avoir considéré la population du département dans son ensemble, et avoir re-

marqué qu'appliquée à l'étendue de son territoire, elle est un peu supérieure au taux commun qui résulte de la population et de la surface de la France, il n'est pas inutile d'observer que, comparée sous la distinction d'urbaine et de rurale, la première y est extrêmement foible : Artur Young la porte à quarante mille âmes. Dans un écrit relatif aux contributions, imprimé en l'an 5, du citoyen Depère, actuellement sénateur, elle n'est estimée qu'à vingt-six mille. Le rapport commun entre ces deux populations dans la totalité de la République, est à peu près de 1 à 7, pour ce département; en adoptant le dernier calcul, que j'ai reconnu le plus juste, il n'est guère au-dessus de 1 à 14, et si la plus grande somme de population dans les villes est l'indication de la prospérité réelle d'une contrée, comme l'ont établi plusieurs écrivains versés dans la science de l'économie politique, le département de Lot-et-Garonne est un de ceux où l'action de ce principe de vie se montre avec le moins d'avantages : il ne sera peut-être pas difficile d'en trouver les causes dans sa position géographique, et surtout dans le système de son exploitation agricole.

Situation agricole.

Placé entre les départemens de la Haute-Garonne et de la Gironde, dont les chefs-lieux renferment une population considérable, et attirent à eux toute l'activité de l'industrie, Toulouse, par sa position sur la Garonne et le canal de Languedoc, qui la rend le point central de la communication des deux mers; Bordeaux, par son port, principal entrepôt du commerce maritime avec le Nord, et des denrées coloniales d'Amérique, le département de Lot-et-Garonne n'a pu fixer sur son territoire ce mouvement de circulation, et cet ensemble de relations et d'intérêts divers qui font les cités populeuses. Ses habitans ont dû se borner à diriger leurs travaux vers les productions dont la consommation et le commerce de ces deux grandes villes voisines leur offraient un débouché lucratif et facile, et l'agriculture en est devenue l'objet essentiel. La fertilité des plaines de la Garonne, le besoin de pourvoir à la subsistance d'une population nombreuse, et l'avantage de convertir en minots, pour les colonies, l'excédant du produit des

terres, qui dans les bonnes années est d'un quart au-dessus de la consommation locale, ont fait donner généralement la préférence à la culture du blé. La haute valeur de ces terrains précieux, qui ne se reposent point dans les fonds gras, et le peu d'avances qu'exigeait leur exploitation, a multiplié infiniment le nombre des métairies, des propriétaires et des fermiers; de là, une autre cause de la grande population des campagnes, où, sans capitaux, sans troupeaux, quelquefois avec une seule paire de bœufs, un métayer, de la moitié de sa récolte, qui est le prix de son travail, nourrit sa famille sur un espace de quelques arpens; de là, la petite quantité de prairies artificielles, dont l'accroissement n'a pas été indispensable, et dont le produit direct et indirect n'a pas été considéré encore comme plus utile au métayer: il manque d'ailleurs communément des fonds nécessaires pour l'amélioration du domaine, qu'il ne prend à bail que pour six ans, et qu'il abandonne même lorsque la récolte ne fournit pas au besoin de sa consommation, comme cela est arrivé dans les deux dernières années. Cet usage, établi sur la

nature des choses dans ce département , y a constitué un système à peu près universel de petite culture , qui restreint le développement de tous les genres d'industrie rurale , et dont le résultat est très-défavorable à la somme des reproductions.

Les terres se sèment en général de deux années l'une ; outre le froment , leurs produits sont en maïs réservés pour les bons terrains , et en seigle pour les fonds légers ; l'orge , et l'avoine en petite quantité , se cultivent presque toujours sur les guérets ; les plantes légumineuses , telles que les pois , fèves , vesces et haricots , ainsi que les fourrages annuels , sont semés sur les jachères à l'aide des engrais : le meilleur , le plus salubre de ces fourrages , est le maïs.

La culture de la vigne s'est considérablement accrue depuis 1789 ; on estime que l'augmentation a été d'un tiers ; mais elle est loin de s'être améliorée , et les vins , à quelques exceptions près , sont d'une qualité médiocre : les petits propriétaires , et ce sont les plus nombreux , ne songent qu'à la quantité du produit. Ils plantent les espèces qui rendent le plus , fument leurs plants , ne se

servent point d'échalas , cultivent à la charrue , et s'occupent peu de la manière de faire le vin , que jusqu'à présent l'habitude seule a dirigée , comme toutes les autres parties de l'art du cultivateur.

Les vins , qui ne se consomment pas dans le pays , passent à Bordeaux , où ils remplacent pour la plupart ceux qui s'exportent de son territoire. Ceux de Clairac et de Castet - Moron sont estimés. Soumensac a une qualité particulière de vins blancs très-doux , qui s'expédie dans les départemens de l'Ouest , par la Dordogne.

Dans quelques arrondissemens , et notamment ceux de Villeneuve , Marmande , Tonneins et Lauzun , l'excédant de la consommation locale se convertissait en eaux-de-vie , qui descendaient à Bordeaux pour entrer dans le commerce ; elles soutenaient la concurrence de celles de l'Armagnac , et étaient préférées à celles du Languedoc : aujourd'hui elles ont perdu de leur réputation , sans qu'on s'aperçoive de l'affaiblissement de leur qualité. Il est donc à présumer que les eaux-de-vie avec lesquelles elles rivalisaient , ont été perfectionnées , tandis que la mauvaise

culture des vignes , et la routine suivie dans la fabrication , se sont ici opposées au même progrès. Cette branche d'industrie est , depuis la guerre , extrêmement diminuée , quoique la consommation intérieure soit beaucoup plus considérable : à cette cause de stagnation , qui ne serait que momentanée , s'en joint une autre plus constante et plus alarmante pour l'avenir ; c'est la diminution sensible du bois , qui peut seul , dans ce département , dépourvu de houille , alimenter ces brûleries.

Depuis vingt ans le prix du bois s'est élevé dans une progression d'autant plus rapide et plus désastreuse , qu'on ne prend aucun soin pour multiplier , ni même pour conserver cette importante production. Cependant le temps presse ; pendant la révolution , l'administration forestière restant sans vigueur , les dégradations journalières ont consommé , au détriment de l'Etat et des citoyens , une ressource qui leur est également indispensable. Il n'existe plus maintenant de haute futaie dans ce département : le bois de charpente y est rare ; celui propre aux constructions de la marine ne se trouve qu'en petite quan-

tité, et dispersé dans les landes : là, croissent aussi les arbres à liége, qui font le principal revenu de cet arrondissement ; le produit annuel de cette écorce précieuse était évalué, en 1789, à 100,000 myriagrammes : depuis, les gelées des hivers rigoureux l'ont diminué d'un tiers.

Quelques cantons, tels que Tonneins, Aiguillon et le port Sainte-Marie, portent du chanvre en assez grande quantité pour alimenter le commerce ; ce chanvre a été reconnu, d'après des expériences authentiques, d'une qualité supérieure à celui du Nord. Cette culture importante rendait jusqu'à 150,000 myriagrammes de chanvre, qui se vend environ 8 fr. ; elle mérite d'être encouragée. La cessation des travaux de la manufacture des toiles à voile, et des corderies pour la marine, a depuis quelques années réduit d'un tiers cette récolte, l'une des plus productives et des plus intéressantes des plaines de la Garonne. Cette matière première s'expédie actuellement à Bayonne, d'où l'on présume qu'il en passe en Espagne. Le chanvre du pays est propre à donner aux cordages une plus grande force : il est donc es-

sentiel, sous tous les rapports, d'en ranimer la culture, nécessaire pour la marine, la plus avantageuse par le produit qu'elle donne, et dont l'accroissement conservera dans la République une partie des fonds destinés à l'extraction de cette denrée de l'Italie et du Nord.

Le peu de lin qui se recueille aujourd'hui, ne sert qu'aux usages domestiques; on en fabriquait autrefois des toiles et du linge de table, qui s'exportaient en Espagne.

L'activité de la culture du tabac n'est bornée que par la probabilité du débit; la guerre paraît le restreindre par l'effet du renchérissement et de la difficulté d'importation du tabac étranger, auquel celui du pays ne se mêle qu'en très-petite portion. Cette culture n'existait point avant 1789; des lois prohibitives y mettaient obstacle: ce n'est qu'en 1793 qu'elle a commencé dans les communes de Clairac, Lafite, Aiguillon et Tonneins. Le produit en fut faible d'abord, et resta à peu près le même jusqu'en l'an 6, où quelques autres communes l'accrurent: alors il s'éleva à 5,000 myriagrammes. Les droits établis en l'an 7, sur les tabacs

en feuille de l'étranger, le portèrent à 15,000 myriagrammes; il a été double en l'an 8 : il est donc à croire que si ce droit subsiste, la culture du tabac ira toujours croissant. Elle est encore plus lucrative que celle du chanvre; la différence pour l'agriculteur est d'environ un cinquième : néanmoins, bien des gens la jugent en définitif moins avantageuse, par l'altération qu'elle peut causer au terrain; c'est à l'expérience à décider cette question d'économie rurale. Une liberté indéfinie donne les moyens de l'éclaircir, et le calcul de l'intérêt personnel a des élémens trop certains pour ne pas s'en reposer sur lui quant à l'extension qu'il convient de donner à cette production, dont peu de terres sont d'ailleurs susceptibles.

Les prairies artificielles sont peu communes dans le département; on y cultive le sainfoin et un peu de trèfle annuel. Les essais qui ont été faits du trèfle d'Hollande, n'ont pas assez bien réussi partout pour encourager cette culture, dans un pays où toute pratique nouvelle excite d'avance une prévention désavantageuse. Il est cependant des propriétaires éclairés sur leurs vrais intérêts,

intérêts, qui cherchent à la surmonter, et leur exemple ne peut qu'obtenir cet heureux effet.

Un agriculteur du canton de Montclar a fait des semis et des plantations de garance qui ont eu du succès.

La pomme de terre est peu cultivée, et n'offre point aux journaliers un aliment de leur goût.

Dans quelques cantons peu fertiles des environs de Lauzun et de Montflanquin, le fruit du châtaignier qu'on y cultive sert à la nourriture des habitans.

Parmi les arbres à fruit qui décorent et enrichissent la plaine de la Garonne, le prunier, presque exclusivement soigné sur sa rive droite, mérite une mention particulière. La prune commune, celle appelée d'*ente*, enfin la prune Maurine, toutes connues sous la dénomination générale de *prunes d'Agen*, sont l'objet d'un commerce assez considérable. Ce produit suffit, dans les cantons où cet arbre se cultive, pour fournir à l'acquit des contributions, et s'élève dans le département jusqu'à 500,000 fr., quand l'année est abondante. Ces prunes s'exportaient en grande

partie pour la Hollande et les ports de la Baltique, où la commune entrait comme anti-scorbutique dans les approvisionnemens des vaisseaux : il s'en fait encore des envois à l'étranger ; mais , depuis la guerre, la plus grande consommation est pour l'intérieur. Des pépinières bien entretenues alimentent les plantations de ces arbres utiles, qui n'ont pas une longue durée.

Presque tous les travaux agricoles se font dans le département avec des bœufs. C'est un ancien usage déterminé par la nature du sol gras et fort, qui rend ce genre de culture préférable ; leur espèce est belle et vigoureuse. Ces animaux font aussi presque tout le transport des denrées : ils sont en général très-bien soignés.

Les troupeaux de bêtes à laine ne sont ni considérables, ni nombreux, et la race en est chétive. Malgré le besoin d'engrais et les riches produits de cette propriété rurale, l'extrême division des héritages, les champs sans clôture, le défaut de pâturages, et le peu d'intérêt que les agriculteurs ont mis jusqu'à présent à étendre les fourrages et les prairies artificielles, sont les obstacles qui

s'opposent à leur multiplication. Les soins que prend le gouvernement de la favoriser, et d'en améliorer l'éducation et l'espèce, les surmonteront, sans doute, et éclaireront assez les propriétaires pour les engager à profiter des avantages que présente l'accroissement des troupeaux, en leur assurant, dans l'exploitation de leurs domaines, une nourriture abondante : on commence déjà à observer que le commerce lucratif des bêtes à laine a produit dans quelques cantons une éducation meilleure, mais un préjugé généralement répandu, et dont le ridicule augmente la force, comme cela n'est que trop commun, fait considérer la garde des troupeaux comme un soin indigne d'occuper des hommes capables d'autres travaux, et elle est partout abandonnée à des enfans et à des vieillards. L'instruction que recevront, dans l'école d'Alford, les jeunes bergers que ce département est appelé à y envoyer, déracinera toutes ces erreurs, et les paysans de Lot-et-Garonne reconnaîtront enfin que la science pastorale exige des observations, de l'activité, de l'intelligence, et qu'elle est une des parties les plus intéressantes de l'économie agricole.

L'augmentation considérable dans la consommation de la viande, depuis quelques années, n'a point nécessité jusqu'à présent un accroissement proportionnel dans la nourriture des bestiaux, parce qu'elle a été plus que compensée par la cessation de leur débouché pour les armées, pendant la guerre avec l'Espagne, et des achats qu'elle en fit dans les premiers momens qui suivirent la paix; mais le changement opéré par les circonstances de la révolution, dans l'aliment ordinaire de la classe la plus nombreuse des citoyens, ne peut qu'amener une extension profitable dans l'éducation des bestiaux: ce résultat, d'une plus grande consommation, est indispensable, et il favorisera nécessairement la culture des prairies artificielles.

Le nombre des chevaux existant dans le département ne peut être considérable, d'après ce qui vient d'être dit; il ne s'élève pas à neuf mille: son contingent, à la dernière réquisition militaire, qui était du trentième, pour laquelle il en a fourni deux cent soixante-dix, prouve la justesse de cette appréciation.

On peut conclure de tous ces aperçus,

que l'agriculture est encore au berceau dans cette contrée. Si le sol produit presque seul de riches récoltes dans quelques cantons privilégiés, les vrais principes de la culture des terres n'y sont pas moins partout ignorés, et les habitans des campagnes n'y sont pas moins enchaînés aux préjugés reçus et aux routines héréditaires.

La grande division des propriétés rurales en petites métairies, affermées à moitié fruit, est le plus grand obstacle à l'amélioration de leur culture. Si les propriétaires exploitaient davantage par eux-mêmes, ou que le système des grandes fermes et des baux à rente pût s'établir, on devrait espérer que les méthodes nouvelles et les lumières recueillies par l'expérience, seraient bientôt mises à profit; jusque-là, l'exemple de quelques agriculteurs plus éclairés n'aura que des effets lents et peu sensibles: il serait très-intéressant que le gouvernement, délivré des soins et des dépenses de la guerre, voulût joindre à cette impulsion utile l'établissement de fermes expérimentales, où le succès d'une culture intelligente et variée offrît à tous les yeux le tableau des moyens qu'emploie la science

rurale pour s'assurer la jouissance des bienfaits de la nature , pour multiplier ses richesses , et pour accroître sur tous les sols la somme des produits territoriaux.

Situation industrielle.

L'industrie manufacturière n'appelle pas moins l'appui de la protection puissante du gouvernement. Le commerce de ce département consiste presque entièrement dans l'exportation du superflu de ses denrées , et il tombe , en temps de guerre , dans une stagnation complète. Ses farines de minots , d'une excellente qualité , alimentaient les Antilles françaises ; ses eaux-de-vie , et même une partie de ses vins , allaient en Hollande et dans le Nord : aujourd'hui , la perte de la récolte de froment , pendant les deux dernières années , le réduit même à la nécessité de se procurer les grains dont il a besoin pour sa consommation , et les autres productions de son territoire y restent pour la plupart invendues. Un très-petit nombre de minoteries ont encore conservé quelque activité dans l'arrondissement de Nérac ; mais

elles n'occupent plus qu'une soixantaine d'ouvriers. Celles de Villeneuve, qui étaient, en 1790, au nombre de douze, et qui fournissaient à un assez grand commerce, ont cessé successivement leur travail.

La plus importante et la plus considérable des manufactures du département, est celle des toiles à voile, établie à Agen, il y a environ quarante ans, en vertu d'un arrêt du conseil, qui lui accordait les privilèges et les exemptions alors d'usage. Un vaste édifice, bâti pour cette destination, réunit tout ce qui y est nécessaire, et près de deux cents métiers; plus de cinquante autres travaillaient pour elle au dehors, et occupaient, il y a peu d'années, jusqu'à cinq mille individus, pour les préparations du chanvre, les filages ou la fabrication. Ces toiles sont de toutes les qualités pour le service de la marine. Le citoyen Gounon, chef de cette grande entreprise, en faisait de fréquens envois aux ports de Brest, Rochefort et Toulon, pour les vaisseaux de guerre. Le chanvre que produit le département était loin de suffire au mouvement de sa manufacture; elle aurait besoin, dans tous les temps, de ceux de l'étranger,

et notamment de l'Italie. Depuis plus de deux ans son inaction est totale; le Ministre de la Marine n'a point encore prononcé sur des demandes en règlement de comptes, faites par ce fournisseur; il est en avance avec le gouvernement pour de fortes sommes, et se trouve, faute de fonds, dans l'impuissance de continuer ses travaux: quatre-vingt mille aunes de toiles à voile, valant 250,000 fr., restent encore invendues dans ses magasins. Il serait du plus grand intérêt pour rouvrir un atelier précieux au service de la marine, ranimer dans ce département la culture du chanvre, et y faire reflourir une branche d'industrie et de travail infiniment utile à ses habitans, que le gouvernement s'occupât des moyens de remettre en activité cette grande manufacture.

Agen avait aussi, avant la révolution, des fabriques de serges, accréditées depuis longtemps sous le nom de *serges d'Agen*; elles sont actuellement presque totalement tombées, soit par la détérioration successive de la bonté de cette étoffe, soit, comme on le prétend, par la cessation de sa consommation la plus ordinaire pour les corps reli-

gieux et les prêtres, ainsi que pour l'habillement des livrées.

Quelques manufactures d'indienne courraient, avec ces fabriques, à donner dans cette ville un certain mouvement à l'industrie; elles ont été forcées par les circonstances de restreindre l'activité de leurs travaux. La rareté des bons ouvriers a accru la cherté de la main d'œuvre, et les demandes ont discontinué. Elles ne travaillent plus aujourd'hui que pour les départemens environnans, et dans les qualités les plus communes: on peut dire qu'elles sont aussi dans une véritable stagnation.

Enfin, on trouvait encore à Agen une manufacture de molleton et de couvertures en coton; elle languit, comme toutes les autres, par les mêmes causes, auxquelles se réunit la difficulté d'importation des produits de nos colonies.

Les corderies de Tonneins étaient remarquables par leur nombre et leur activité; ces établissemens fournissaient des cordages à la marine: ils travaillaient aussi les fils à voile et les fils de senne. Tous les chanvres des environs, et une assez grande quantité

de ceux du Nord , étaient exploités dans ces ateliers : aujourd'hui , les trois principaux ont disparu , et il ne reste que quelques faibles débris des autres.

La cessation de ces divers travaux a laissé sans ressource un nombre considérable de familles qu'ils alimentaient, et l'extrême renchérissement du blé , dans ces fâcheuses circonstances , mettant le comble à la misère générale , a accru d'une manière effrayante , dans ce département , la masse des indigens réduits à l'aumône.

Nérac , Marmande , Tonneins et Castel-Jaloux avaient des tanneries : dans une de celles de Marmande , les procédés d'Armand Séguin ont été suivis avec succès. Les cuirs qu'elles fabriquent se consomment dans le pays ; elles occupent aujourd'hui très-peu d'ouvriers , et suffisent à peine aux besoins de ces arrondissemens.

Trois fabriques d'amidon , qui existaient à Nérac et à Lavardac , ne méritent plus qu'on en fasse mention.

Une verrerie établie dans cet arrondissement , est fermée depuis la révolution.

Il offre encore deux papeteries de peu d'importance; on en comptait neuf dans celui de Villeneuve, sur la Lède, la Lémance et la Thèse. Elles ont ensemble douze cuves, dont chacune fabriquait annuellement de quatre-vingt à cent balles, la balle contenant cent rames. Deux de ces papeteries sont seulement en pleine activité; le produit de leur fabrication descend à Bordeaux pour l'usage du commerce.

Il n'existe actuellement à Tonneins que quatre manufactures de tabac assez étendues; la plus considérable est propriétaire du local qui servait à la ferme générale: il n'y a que peu d'années qu'elle fournissait seule du travail à huit cents personnes; actuellement toutes les quatre n'en occupent ensemble que cinq à six cents. Sous le régime de la ferme, cet atelier mettait en mouvement plus de quinze cents individus. Ce sont essentiellement les tabacs de Virginie et ceux venant par la Hollande, qui alimentent ces manufactures; ceux du pays n'y entrent, comme je l'ai déjà dit, qu'en petite quantité. Depuis la guerre maritime, leurs travaux ont moins d'activité; plusieurs

autres petits établissemens, et une certaine quantité de moulins, dont quelques-uns échappent aux recherches pour le paiement du droit de fabrication, concourent, avec ces grands ateliers, à fournir à cet objet de consommation, devenu depuis long-temps de première nécessité et d'un usage presque universel. On évalue annuellement les ventes des quatre manufactures à près de 1,500,000 francs : les ustensiles et machines qui servaient à l'exploitation de la ferme générale, appartiennent encore à la nation. Ce mobilier est estimé 48,000 francs dans le bail qui expire en ce moment : il ne sera pas renouvelé; les propriétaires du bâtiment se sont pourvus de ce qui est nécessaire à leur exploitation.

Il y a dans le canton de Fumel une faïencerie dont le travail est suspendu. Quelques communes ont des poteries qui fabriquent les ustensiles d'usage dans l'économie domestique. Agen renferme quelques ateliers de gantiers, chapeliers, épingliers, etc. Ce département et les départemens voisins leur of-
fraient une consommation suffisante : ils éprouvent tous les effets de la rareté du nu-

méraire, et de la gêne où les propriétaires se trouvent.

Les cantons compris dans la partie des Landes, fabriquaient autrefois de l'huile de térébenthine; on en exporte de la résine en nature, du goudron, du brai sec et liquide, du bois de pin, de l'écorce de chêne pour les tanneries, et du liége. Il se faisait, dans les environs de Castel-Jaloux, des ventes de cire et de miel : ce petit commerce n'a plus lieu.

Auprès de Castel-Jaloux était établi, depuis quelque temps, un martinet pour travailler le vieux cuivre; il fabriquait par an jusqu'à 750 myriagrammes de matière, qui se mettait en œuvre dans le département, ou passait à Bordeaux pour les colonies. Le propriétaire de ce martinet en a fait construire un second; mais sa fabrication, dont il a ainsi doublé les moyens, est contrariée par le renchérissement de la matière, qu'il tirait du Tarn, du Lot, de l'Aveyron et du Cantal, et par le haut prix des transports.

Sept forges à fer coulé, situées à l'est de l'arrondissement de Villeneuve, n'ont jamais discontinué leurs travaux; mais elles ne vont guère avec activité que six mois dans l'année,

à cause de la rareté actuelle des ouvriers, et surtout de celle des combustibles. Elles donnent 250 myriagrammes de fer par mois; on l'emploie dans le pays, où il passe à Bordeaux. Un propriétaire de ces forges fait fabriquer avec succès du fer battu: le minerai se trouve abondamment dans les environs.

Il résulte de la réunion de ces détails, que si ce département renferme les élémens et les moyens d'une industrie active et variée, elle y est actuellement dans une langueur affligeante: les causes n'en sont pas incertaines, les armées ont réclamé les bras qui la mettaient en mouvement; les capitaux ont été considérablement disséminés par le résultat du papier-monnaie, et la masse en circulation en a été diminuée par toutes les circonstances qui ont fait resserrer ou exporter le numéraire. L'intérêt de l'argent, que l'agiotage avait rendu si énorme, et que la confiance pour un gouvernement économe et protecteur de l'ordre a déjà fait beaucoup rapprocher du taux ordinaire dans les grandes villes de commerce, continue à être extrêmement élevé dans ce département. Les

propriétaires, ayant à peine du blé pour leur consommation, et vendant mal, ou même ne vendant pas leurs autres denrées, sont forcés de recourir, pour l'exploitation de leurs domaines, à des emprunts qui leur coûtent 18 à 20 pour cent par an; et il est bien des chefs de famille qui, depuis trois ans, ont été ruinés par l'avidité barbare de quelques infâmes usuriers, qui se font du besoin qu'éprouvent des malheureux, un titre affreux pour consommer leur perte. La paix, en rendant à l'agriculture, au commerce et aux arts, une masse d'individus que leurs travaux rappellent, en multipliant et facilitant les débouchés et les échanges, en revivifiant enfin toutes les sources de l'industrie nationale, peut seule mettre un terme à cet état de choses : elle fait l'unique objet des vœux et des espérances, et tous les citoyens voient dans ce grand bienfait, dont l'énergie et la sagesse du gouvernement leur assure la jouissance, le gage de sa sollicitude et de ses soins, pour accélérer et étendre tous les avantages qui doivent la suivre.

Situation administrative.

La restauration des routes, les travaux d'entretien et de construction sur les rivières, et l'ouverture des canaux projetés pour compléter la navigation intérieure de la France, doivent sans doute être placés au premier rang des moyens qui aideront puissamment à rendre l'action du commerce rapide, sûre et facile, et à répandre la vie et l'abondance dans tous les points de la République. Il est peu de départemens qui en aient un aussi pressant besoin que celui de Lot-et-Garonne; s'il est favorisé par les communications que donne la nature, il est bien certainement l'un des plus mal pourvus de celles qu'il doit attendre de l'art. Un chemin de Bordeaux à Toulouse, et un autre de Paris en Espagne, se croisent seulement dans le chef-lieu: du même point partent, à la vérité, des routes dirigées vers Cahors et vers le département des Landes; quelques autres sont projetées ou ébauchées sur son territoire, mais aucune n'est terminée: la plupart sont dans un état de dégradation qui s'accroît sans cesse; les communications locales n'offrent presque
aucune

aucune viabilité dans la mauvaise saison, et la seule ligne de poste de Toulouse à Bordeaux est convenablement entretenue.

La situation de ce département sur trois rivières navigables, rend d'un très-grand intérêt les travaux nécessaires pour donner à sa navigation plus de sûreté et d'étendue. Les ingénieurs de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Gironde réunis, après avoir fait, en l'an 3, une visite exacte du Drot, ont constaté la possibilité de le rendre navigable depuis son embouchure dans la Garonne jusques auprès de Castillone. Trente-trois écluses opéreraient cet avantage immense; et cette navigation, par l'ouverture d'un nouveau canal et la construction de trente autres écluses, pourrait être portée jusqu'à Villereal, non loin des limites du département de la Dordogne.

Les fonds assignés dans les dernières années, pour les travaux des ponts et chaussées et de navigation dans ce département, ont été si peu de chose, que leur emploi n'a pu produire aucune amélioration sensible; elle ne peut être opérée qu'en y destinant à la fois des sommes considérables.

Lot-et-Garonne.

C

L'ingénieur en chef vient d'adresser, sur l'une et sur l'autre partie, un mémoire au conseiller d'Etat qui les dirige; la dépense nécessaire pour remettre en bon état les routes de diverses classes dans ce département, y est portée à 3,145,688 francs, et leur entretien annuel coûterait ensuite 176,208 fr.

L'ouverture et la construction des routes à pratiquer, en y joignant les grands ouvrages d'art, seraient un objet de dépense de 4,989,000 fr.

Les travaux pour la navigation se portent dans ce tableau; savoir, sur la Garonne 45,350 fr., sur le Lot 80,400 fr., sur la Baise 39,210 fr., et sur le Drot, pour le rendre navigable, 765,000 fr.; ce qui fait en tout 929,960 fr.

Il y a dix-sept ans que le citoyen Clavaux, ingénieur, présenta un projet de canal pour réunir la Garonne à l'Adour: son étendue entre Lavardac et le Mont-de-Marsan, serait de 11 myriamètres; la dépense en est évaluée à 3,600,000 fr., pour laquelle le contingent du département ne serait que de 220,000. Ce canal procurerait une exportation très-considérable de productions et de

denrées de toute espèce, sur une grande étendue de territoire, où l'agriculture, le commerce et l'industrie languissent, faute de débouchés; et il faciliterait l'avantage inappréciable de la communication des ports de Bayonne et de Bordeaux, presque impraticable en temps de guerre, et dangereuse même pendant la paix, à cause des vents d'ouest et de la situation de la côte. Ce canal, qui s'établirait d'une manière sûre par l'intérieur, réunirait la Garonne et l'Adour dans la partie moyenne de leur cours, et à une distance à peu près égale de Bordeaux, de Bayonne et de Toulouse; circonstance qui est considérée comme très-heureuse et très-favorable pour cette utile et grande entreprise. Ce projet vient d'être remis sous les yeux du citoyen Cretet.

Tous les chemins vicinaux ont le plus grand besoin d'être réparés : le nombre des centimes accordés aux communes pour leurs dépenses, est à peine suffisant pour les frais ordinaires d'administration; et la nécessité d'obtenir une loi pour porter plus haut cette contribution locale, met un obstacle insurmontable à cette amélioration si urgente et

d'un si grand intérêt. C'est en vain que les habitans sont sollicités de se réunir volontairement, pour concerter entre eux les moyens de fournir à une dépense dont l'emploi leur serait si utile. Ces associations n'ont point lieu; et il sera impossible de rétablir cette partie de la viabilité publique, si on n'accorde aux conseils municipaux l'autorisation de régler le mode de ces travaux, et d'y affecter de nouveaux centimes additionnels, quand cela sera jugé indispensable, sauf l'approbation des autorités supérieures. On reconnaît tous les jours qu'une plus grande latitude dans la somme de ces centimes à imposer, est généralement nécessaire. Ce léger surcroît de contributions momentanées peut seul, dans l'état actuel des choses, rendre aux communes rurales les communications dont elles ne sauraient se passer, et il serait bien amplement compensé par les avantages qu'elles en recueilleraient.

Mais le département de Lot-et-Garonne ne pourra jamais jouir de l'aisance que devrait lui assurer la fertilité d'une partie de son sol et le développement de son industrie, tant que les contributions foncière et mobi-

liaire dont il est grevé, ne seront pas réduites à la juste proportion du contingent qu'il doit supporter dans la masse commune de ces impôts. Depuis 1791, il éprouve une surcharge considérable, qui, plus d'une fois démontrée et reconnue, n'a pourtant point encore été réparée : elle est annuellement de plus de 500,000 fr., qui forment à peu près le sixième de la taxe actuelle en principal. Une erreur aussi onéreuse pour ses habitans, ne peut qu'être préjudiciable à l'Etat, en ralentissant et rendant même impossible le recouvrement entier de la somme imposée, et en enlevant aux contribuables des ressources qui auraient tourné au profit de l'agriculture et de l'industrie. Mais combien ce poids accablant ne s'est-il pas fait sentir encore d'une manière plus fâcheuse et plus dure pendant ces dernières années, où la principale récolte n'offrant presque aucun produit, les propriétaires se sont trouvés dans une si grande gêne? Ils espèrent de la bienfaisance du gouvernement, une indemnité proportionnée à leur perte et à la surcharge dont ils sont grevés, comme ils comptent sur sa justice pour la faire disparaître

désormais par une distribution plus équitable entre tous les départemens de la République. L'ordre qui s'établit, par ses soins, dans les finances, est pour eux un garant assuré qu'elle sera bientôt opérée.

La contribution somptuaire ne se porte, pour l'an 9, qu'à 11,598 fr. Un pays agricole ne connaît point les jouissances superflues, et le luxe ne peut établir son empire là où il est souvent difficile de pourvoir aux besoins de première nécessité.

Le produit des patentes, qui ne s'est jamais élevé à 120,000 fr., et qui décroît chaque année, indique l'inactivité du commerce et des arts; encore la somme prélevée dans le département ne se porte-t-elle à cette valeur que par le droit proportionnel du dixième de leurs baux, exigé rigoureusement des fermiers des moulins, à l'égard desquels il paraît une injustice, puisque la quotité de ce droit excède tout le profit qu'ils peuvent retirer de l'exploitation de ces usines. On ne sait par quel motif elles ont pu être assimilées aux bâtimens, qui n'offrent qu'un emplacement aux ateliers du commerce: dans les fermes des moulins, qui s'élèvent quel-

quefois à des sommes considérables , le prix se compose , non-seulement de la valeur du local , mais encore de celle qui est représentée par l'usage des machines. Le fermier n'y trouve guère d'autre avantage que la subsistance de sa famille , et tout au plus un léger excédant : cependant il paie , comme patentable , infiniment plus que le banquier des grandes villes de commerce , et les chefs des manufactures les plus étendues. Cette disposition de la loi a donc besoin d'être modifiée : le but qu'elle doit se proposer est de faire concourir les revenus industriels à la dépense commune , en donnant un nouvel essor à l'industrie. Ce but ne paraît pas non plus être atteint , dans les circonstances actuelles , par l'obligation qu'elle fait à chaque associé de la même maison de commerce , de payer individuellement le droit entier de la patente. Il est constant que l'extrême réduction des capitaux , force plusieurs individus de réunir leurs fonds pour faire , en commun , le commerce que chacun d'eux eût pu entreprendre seul , il y a dix ans : cependant ils sont tenus de payer ensemble un droit de patente , qui s'élève en raison du nombre de

ces individus, tandis qu'un seul droit eût acquitté auparavant le tribut de la même somme d'industrie; et cette accumulation, qui absorberait souvent les profits de leur société, les empêche de la former : il serait avantageux d'en exempter du moins les spéculations manufacturières. Le commerce, comme l'agriculture, ne peut prospérer que par des entreprises d'une certaine étendue, et des avances de fonds considérables; elles seules permettent l'adoption des nouvelles machines, des essais dispendieux, et des moyens de perfectionnement de tout genre: il est donc d'une bonne administration de favoriser les grands établissemens et la réunion des capitaux. J'ai pensé que, quoique cette observation fût peut-être moins applicable à ce département qu'à beaucoup d'autres, elle ne serait point déplacée dans un tableau où l'aperçu de l'état des choses pour une localité se lie naturellement à toutes les vues qui peuvent tendre à des améliorations générales.

D'après les baux passés en exécution de la loi du 7 germinal dernier, le droit de passe ne rend, dans ce département, que 34,687 fr.

brut pour l'an 9. Un si faible produit n'a pas permis de placer des barrières partout où elles auraient été utiles , pour rendre exactement proportionnelles la quotité du droit , et la longueur de la route à parcourir. Il en résulte que cette taxe, si juste en elle-même , entraîne néanmoins des injustices partielles , et que ceux qui la paient , se plaignent souvent de l'inégalité et d'une sorte d'arbitraire dans la perception de l'impôt , le plus équitable dans son principe comme dans son objet. Il est important de faire disparaître ces irrégularités que la nécessité a commandées , et de multiplier les barrières , de façon que le droit à payer sur une route ne soit exigé que de celui qui la parcourt réellement ; mais le seul moyen d'y parvenir , sans constituer l'Etat en des dépenses disproportionnées avec le produit de ces nouvelles barrières , c'est la restauration préalable de toutes les routes : alors la taxe sera vraiment taxe d'entretien , et sera payée avec satisfaction ; aujourd'hui , elle s'acquitte souvent sur des chemins à peine viables : ce rapprochement excite les murmures et la défiance des propriétaires sur l'emploi de cette

contribution. Elle ne peut s'accroître et se régulariser que par de grands travaux sur les routes ; le gouvernement vient d'en ordonner sur celles de première classe , auxquelles il affecte des fonds extraordinaires. Ce département n'en a aucune de ce genre ; il serait à désirer que cette mesure pût s'étendre à celles qui ne sont point comprises dans cette désignation : le produit général de la taxe d'entretien sera toujours bien insuffisant pour faire des constructions , à la conservation desquelles il peut seulement faire face.

Il en est de même pour les travaux relatifs au passage et à la navigation des rivières , qui ne peuvent être opérés avec les sommes provenant de l'abonnement des bacs : ces abonnemens ne rendent , dans le département , que 18,000 fr. ; ils durent depuis deux ans , quoiqu'ils ne dussent être que très-provisoires , et remplacés par des baux à ferme réguliers , qui augmenteraient , je l'espère , le produit de ce droit , et donneraient à ce service plus de sûreté et d'exactitude ; mais il serait convenable d'y joindre une taxe sur la navigation des rivières , destinée , comme celle des routes , à son entretien , et qui

offrit des ressources suffisantes pour la réparation des berges, des chemins de hallage, ainsi que pour l'enlèvement des sables, et l'extirpement des rochers qui l'embarrassent et la rendent dangereuse.

L'établissement des octrois qui doivent fournir le complément des dépenses nécessaires aux hospices et aux communes d'un certain ordre, a éprouvé, dans ce département, bien des retards et des entraves : les maires, les conseils municipaux, tous les habitans répugnent à cette contribution indirecte; et, sans en considérer le but et les avantages, ils ne veulent y voir que le droit qu'ils ont à payer sur leurs denrées, et sur leur consommation journalière. L'octroi d'Agen seulement est en activité depuis un mois; mais c'est aussi la seule ville où il fût nécessaire de se procurer, par ce moyen, une ressource un peu considérable. Dans les autres chefs-lieux de sous-préfecture, et à Mézin, où sont aussi des hospices, quelques mille francs couvriront le déficit des recettes. Les projets de ces octrois ont été envoyés, et ils seront établis dès que l'approbation du gouvernement sera obtenue. La part que les hospices

ont à ces fonds, les mesures paternelles qui viennent d'être prises pour faire payer ce qui leur est dû, et pour les réintégrer dans les revenus de leurs biens aliénés, doivent ramener, dans ces maisons de charité, l'aisance suffisante pour assurer à ceux qui y sont reçus, des secours constans et efficaces. Elles ont toutes besoin de renouveler leur pharmacie et leur lingerie; les bâtimens demandent des réparations et des distributions mieux appropriées à leur emploi. Tous les hospices sont vivement pressés par leurs nombreux créanciers; il est bien nécessaire que les restitutions de capitaux et de revenus qui leur sont assignés, s'opèrent sans aucun retard. J'ai fait établir dans celui d'Agen l'usage des soupes économiques à la Rumford: cet aliment salubre s'y compose et s'y distribue avec succès; il sert à la nourriture des valides de la maison, et offre à tous les habitans de la ville le moyen de donner à leur charité particulière une direction infiniment utile, et de concourir à la destruction de la mendicité.

La véritable situation des bureaux de bienfaisance n'est pas encore entièrement con-

nue ; ils ont été en général administrés sans ordre , quoique , dans la plupart des communes où existent ces petits établissemens , ils aient atteint le but de secours et d'humanité qu'ils ont pour objet. Je travaille à faire rendre les comptes des commissions qui les géraient , et à recueillir tous les renseignemens nécessaires pour régulariser la gestion de ces fonds et en assurer le meilleur emploi : les utiliser avec intelligence et les accroître , s'il est possible , sera d'un grand intérêt ; la bienfaisance publique ne peut avoir d'application plus heureuse que celle des secours à domicile.

La dépense relative aux enfans abandonnés , et aux filles-mères , qui concerne le gouvernement , s'élève très-haut dans le département de Lot-et-Garonne ; on y compte actuellement jusqu'à quinze cents individus qui ont droit à ces secours. Cet objet demande , sous plus d'un rapport , l'examen le plus attentif : une sage économie le réclame , et l'intérêt des mœurs le rend indispensable. C'est pendant la révolution que le nombre des enfans trouvés s'est accru à ce point extraordinaire ; leur admission trop facile

dans les hospices , où ils sont nourris aux frais de l'État , l'anéantissement des formalités prescrites pour la déclaration des grossesses , le séjour momentané des jeunes militaires dans leurs foyers , l'affranchissement des lois de la pudeur , suite de l'ébranlement que des secoues violentes ont donné à tous les principes de religion et de morale , ont concouru à étendre ce désordre. Il est urgent, et il sera peut-être facile de le réprimer par des mesures de police générale ; elles concilieront les devoirs de l'humanité , protectrice de la faiblesse et de l'infortune , avec l'intérêt de la société, qui réclame la restauration des vertus privées , et le respect dû à l'opinion publique , ce frein des mœurs plus coercitif que la loi. Il ne faut pas que leur dépravation trouve un encouragement dans la bienfaisance nationale , et que la tendresse maternelle , sentiment si impérieux et si doux dans les affections de la nature , puisse s'affaiblir et se corrompre par des facilités trop grandes , et séductrices pour la misère , dans l'admission des enfans de filles-mères aux asiles ouverts pour les véritables orphelins , malheureuses victimes de l'insensibilité de leurs

parens inconnus. Une plus grande et plus constante surveillance de la part des maires , et peut-être l'établissement d'une espèce de censoriat permanent , pris dans les membres du conseil municipal de chaque commune , pourrait opérer et accélérer cette utile réforme ; et la République , ramenée à ses vrais principes , a besoin , plus que tout autre gouvernement , d'accorder toutes les parties de la législation avec les bases de la morale publique.

La multiplicité des délits, et le brigandage dont cette contrée a été depuis longtemps le théâtre , annoncent combien les agitations révolutionnaires ont eu des suites funestes pour la tranquillité intérieure , et ont ébranlé les fondemens de toute société bien ordonnée , la sûreté des personnes et le respect des propriétés : l'ordre commence cependant à se rétablir ; la présence d'un petit détachement de force armée a suffi pour contenir les perturbateurs. Déjà les recherches de la justice ont produit des arrestations nombreuses : des jugemens sévères et prompts ont appliqué aux brigands les peines portées par les lois ; les prisons en

renferment d'autres qui attendent les ordres ultérieurs du gouvernement. Les moyens extraordinaires qu'il a été obligé de mettre en usage , acheveront de disperser et de détruire cette horde de scélérats : une longue impunité, et la terreur qu'ils répandaient autour d'eux , faisaient leur force et leur audace. Les habitans des campagnes sont plus rassurés ; l'active énergie des tribunaux rejette sur les malfaiteurs l'effroi qu'ils inspiraient eux-mêmes , et à l'abri duquel ils commettaient avec impunité des forfaits qu'on osait à peine dénoncer, et dont les auteurs redoutés restaient toujours dans les ténèbres.

La guerre , qui a peuplé nos armées de héros , a concouru aussi, on ne peut se le dissimuler , à grossir dans cette contrée le nombre de ceux qui ont troublé l'ordre public. Des réquisitionnaires et conscrits, insensibles à l'honneur de défendre la République , entraînés par des suggestions perfides, se sont fait, contre la loi et l'autorité, un rempart de la force que leur donnaient des réunions criminelles, et les excès qu'ils commettaient dans les campagnes, en cherchant

chant loin de leurs foyers une existence dévastatrice, ajoutaient à leur sûreté par la morne stupeur que portaient partout leurs attaques. La paix va rendre à l'agriculture et aux ateliers des arts, ces hommes, que d'atroces suborneurs avaient arrachés un moment à tous les liens de la société et de la vertu; ils racheteront par des travaux utiles et paisibles, les fautes où leur crédulité et leur égarement les avaient jetés pour le malheur d'une patrie, dont ils sont destinés à accroître l'industrie et la prospérité. Cet heureux et prochain avenir ne laissera plus soumis à la sévérité nécessaire de la justice, que ce petit nombre de méchans que la nature laisse naître et se former au sein des sociétés les mieux policées, comme on voit croître dans les champs les mieux cultivés quelques-unes de ces plantes voraces et destructrices, qui font reconnaître d'une manière plus sensible les avantages des moyens destinés à prévenir et à diminuer leurs ravages. Alors, les crimes seront des exceptions infiniment rares au calme permanent dont jouira la France; alors pourront se réaliser ces vues d'humanité et de

sagesse , qui , plaçant le travail et l'encouragement au milieu des prisons et des maisons de détention , ont pour but de rendre à l'État , dociles et laborieux , des individus qui allaient se perdre , et que la société doit toujours chercher plutôt à corriger qu'à punir. Ces maisons , établies pour la sûreté publique , ont toutes besoin d'être , en quelque sorte , recrées et reconstruites ; il faut en faire disparaître l'aspect hideux et l'insalubrité , leur donner l'étendue nécessaire pour y introduire l'habitude du travail , et pouvoir y graduer la contrainte où doivent être réduits ceux qu'elles renferment. Les prisons d'Agen en particulier , demandent des réparations considérables et urgentes ; elles sont humides , sans air , très-dégradées et pestilentielles. Une maladie que ces causes ne peuvent manquer de produire , y règne constamment : elle a acquis , dans cet hiver pluvieux , un caractère plus grave ; les fumigations prescrites en pareille circonstance ont été faites , et n'ont eu que peu de succès : il est à peu près impossible de transférer les détenus , sans de grands inconvéniens pour la sûreté générale ; aucun autre édifice ne

pourrait donner une garantie suffisante contre leur évasion. Le nombre des prisonniers est augmenté des condamnés aux fers dans les départemens voisins, qui sont conduits à Agen pour y attendre le passage de la chaîne; et toutes ces considérations exigent impérieusement qu'il soit fait de grandes augmentations à ces bâtimens.

Il n'y a dans le Lot-et-Garonne que dix-neuf brigades de gendarmerie, qui, dans ce moment incomplètes, n'offrent guère que ~~soixante dix hommes disponibles~~. Elle est très-insuffisante pour tous les services dont elle est chargée; et après le retour complet de l'ordre, elle le sera encore pour le maintenir. Cette force, qui devrait être la seule armée nécessaire, si la philosophie pouvait jamais faire pénétrer son flambeau dans les cabinets des puissances, aura besoin de recevoir à la paix un accroissement considérable, et peut-être une composition meilleure. Il faut qu'elle devienne véritablement une police toujours ambulante, et qu'elle puisse remplir, par son activité, les intervalles qui sépareront les points où l'administration municipale, plus étendue, pourra exercer une

surveillance constante : ainsi se concilieront deux intérêts inséparables et également importants ; ainsi pourra s'opérer sans inconvénient la réunion des petites communes , que réclament surtout dans ce département où elles ont été multipliées à l'infini , le besoin de donner à l'action administrative plus de rapidité et d'ensemble , et l'impossibilité de trouver dans des hameaux les lumières suffisantes pour assurer partout l'exécution des lois.

Ce n'est pas la seule réforme que paraît demander l'organisation actuelle ; l'expérience d'une année a démontré que l'établissement d'un sous-préfet , dans l'arrondissement du chef-lieu , est nécessaire , et présente , pour un léger accroissement de dépense , des avantages nombreux et dignes d'être pris en considération : il fera cesser une sorte de contradiction avec les principes généraux , qui n'admettent pas que la même autorité , après avoir donné son avis sur une demande contentieuse , puisse concourir à la juger ; et c'est ce que fait chaque jour un préfet , qui , consulté préalablement comme sous - administrateur d'un arrondissement

particulier, va présider ensuite le conseil de préfecture, où il a même voix prépondérante : mais quand cette règle universelle et constante, pour tout ce qui tient à l'ordre judiciaire, ne devrait pas être rigoureusement appliquée aux objets d'administration, il résulte toujours de celle qui est établie, le désavantage évident pour les pétitionnaires d'un arrondissement, que leurs réclamations reçoivent un examen de moins que celles de tous les autres, et que les affaires ne sont pas décidées d'après les renseignemens et l'opinion du même nombre de personnes diverses, appelées par la loi à les éclaircir. Il est impossible d'ailleurs de ne pas sentir que les détails multipliés qui accompagnent les fonctions de sous-préfet, ne peuvent point s'accorder avec la nature du travail confié à l'administrateur en chef, et qui exige tout son temps, ainsi que toutes ses facultés. Ce sont surtout les rapports généraux de son administration qu'il doit observer, recueillir et embrasser dans sa pensée : chargé de surveiller tout, de rechercher les obstacles que peut éprouver le jeu de la machine, et de présenter toutes les idées qui doivent en fa-

ciliter et en régulariser l'action , peut-il dignement remplir ces fonctions intéressantes , s'il est condamné à perdre chaque jour un temps précieux à des opérations minutieuses ? Cette diversion , j'ose dire de tous les instans , donne à son travail une direction contraire au but qu'il doit se proposer d'atteindre. Quoique le gouvernement ait manifesté l'intention de ne faire encore aucun changement dans l'ordre établi , on ne saurait trop insister sur la convenance et l'urgence même de ceux qui viennent d'être indiqués. Ils peuvent seuls offrir aux préfets les moyens de remplir tous les devoirs qui leur sont imposés , et de justifier par le succès de leur gestion , la confiance dont ils ont été honorés : alors ils joindront facilement à la partie exécutive , cette inspection générale et cette surveillance journalière , qu'ils doivent exercer sur tout ce qui constitue l'administration.

Quand les citoyens sont éclairés sur leurs intérêts et sur leurs devoirs , par une instruction qui les attache aux lois de leur pays , ils sont toujours disposés à en faciliter l'exécution par l'accord de leurs volontés

et de leur dévouement. Le perfectionnement de l'éducation nationale, ce premier vœu de tout gouvernement libre, dont la principale force est dans la propagation des lumières, ne peut qu'avoir sur la prospérité intérieure de la République, une influence dont les heureux résultats sont incalculables; mais ce succès ne saurait être l'ouvrage d'un jour; il ne sera réalisé que par une grande constance dans le maintien du plan qui sera définitivement adopté, par le zèle soutenu et la moralité des instituteurs; enfin, par les encouragemens et les récompenses qui, excitant l'émulation de la jeunesse, rendront ces progrès plus rapides et plus sûrs. L'amélioration morale de la nation doit en dépendre, et ce but important réclame toute la surveillance et toute la sollicitude de l'autorité. Je vais rendre compte de l'état actuel de l'instruction publique dans ce département.

L'école centrale occupe l'ancien évêché d'Agen, édifice superbe et vaste; l'enseignement y est confié à des professeurs d'un talent reconnu, et bien capables de remplir les intéressantes fonctions dont ils sont chargés. Les cours de dessin, de mathématiques,

d'histoire naturelle et de législation , sont les plus suivis ; les autres , même celui des langues anciennes , n'ont que quelques élèves. Leur nombre total pour toute l'école , est en ce moment de quatre-vingts à cent. Le citoyen Lometh , professeur de physique et de chimie , est depuis long-temps employé dans les bureaux du Ministre de la Guerre ; son absence laisse cette utile partie de l'instruction inactive.

La bibliothèque est composée d'environ neuf mille volumes , parmi lesquels sont un assez grand nombre d'ouvrages doubles , et beaucoup d'incomplets. Cette bibliothèque , formée de diverses collections , renferme peu d'ouvrages de sciences et d'arts , les plus importants aujourd'hui peut-être , par les progrès rapides qu'ont faits , dans les derniers temps , ces branches fécondes des connaissances humaines. Les petites sommes accordées pendant l'an 8 , pour l'entretien et l'accroissement de cet établissement utile , ont été employées à l'achat de quelques bons livres , et à l'abonnement des meilleurs journaux littéraires ; il est dirigé par un homme de mérite , et

très-éclairé. La bibliothèque est ouverte tous les jours au public, et réunit habituellement un certain nombre de lecteurs, amis des arts et de l'instruction.

Un pensionnat bien organisé, et à portée de l'école centrale, en augmenterait bientôt les avantages; mais il serait indispensable qu'il fût distinct de l'école même, et sous une direction étrangère aux professeurs. L'ordre et la discipline qui doivent régner dans des maisons de ce genre, ne sont point conciliables avec la réunion de plusieurs familles, et avec les soins qu'exigent des intérêts purement domestiques.

Les écoles primaires sont, je pense, à peu près partout dans le même état d'imperfection; quoique ces instituteurs n'aient à enseigner que les premiers élémens, leur choix n'a pas été fait avec assez d'attention; la plupart n'ont rien changé à leur ancienne routine, et tous auraient besoin d'être guidés dans la méthode qu'ils ont à suivre. Ces écoles remplissent néanmoins une partie de leur objet: répandues sur tous les points du département, elles y augmentent chaque année le nombre des enfans qui savent lire, écrire,

et un peu de calcul ; ceux des campagnes ne les suivent que pendant quelques mois, dans l'intervalle du travail des champs, et ces fréquentes interruptions prolongent beaucoup le temps de leur enseignement, qui est souvent abandonné avant d'avoir pu être utile. Plus on réfléchit sur les entraves que la situation des lieux, l'indigence et l'insouciance des familles mettent au succès des écoles primaires, dont le but est de rendre à peu près universelle cette première instruction, qui est si nécessaire à tous, plus on reconnaît que leur avantage principal sera toujours d'être plutôt multipliées que perfectionnées, et qu'il est plus important d'avoir partout un instituteur qui enseigne à lire et à écrire d'une manière imparfaite, que des maîtres moins nombreux, avec plus de moyens et d'intelligence : dans ce genre, l'extension de l'enseignement est encore plus utile que son amélioration ; et c'est ce qu'opérerait l'instruction absolument gratuite, aux frais des communes, par un traitement fixe et suffisant, levé sur les contribuables, au profit du maître d'école. Cette dépense une fois avancée, tous les ha-

bitans s'empresseraient de l'utiliser en faveur de leurs enfans , et ce moyen serait le plus sûr et le plus facile de rendre vraiment générale la jouissance de ce bienfait , dette sacrée d'un gouvernement sage qui s'enrichit en l'acquittant.

Outre les écoles publiques , il est dans le département un assez grand nombre de maisons d'éducation particulière : trois d'entre elles méritent d'être distinguées ; elles sont établies à Aiguillon , à Layrac , et à Villeneuve. ~~Les bâtimens~~ sont convenables à leur destination , et ces pensionnats réunissent une quantité considérable d'élèves. Les études qu'ils y font , ont principalement pour objet le latin , les mathématiques et le dessin : ces institutions , plus rapprochées de tous les citoyens , et bornées aux leçons les plus appropriées aux besoins et au goût du plus grand nombre , remplissent momentanément l'intervalle qui existe entre l'instruction primaire et l'école centrale. L'établissement de Villeneuve est sous l'inspection immédiate de vingt-six pères de famille , qui l'ont fondé ; cette association de la surveillance paternelle à la direction des maîtres , offre peut-être la

plus sage et la plus avantageuse organisation que puissent recevoir les collèges ; elle doit faire naître une utile et louable émulation dans les professeurs et dans les élèves , et ajoute aux leçons qui y sont données , quelque chose de vénérable , dont l'influence ne doit pas être perdue pour les mœurs.

Une compagnie savante existait depuis plus de vingt ans à Agen , sous le nom de *Société de Sciences, Belles-Lettres et Arts*. Elle suspendit ses séances pendant ces temps désastreux, où la culture des talens fut un crime ; en l'an 6 , elle reprit ses travaux , comme société libre d'agriculture , et en les bornant au plus utile des arts , elle s'attacha à détruire dans les campagnes la funeste puissance de l'ignorance et de l'habitude : les instructions qu'elle répand , les prix annuels qu'elle distribue , et l'exemple de ses membres , qui mettent avec succès en pratique les leçons qu'ils donnent aux cultivateurs ; ont déjà produit quelque amélioration. Cette société vient d'appeler de nouveau autour d'elle les autres sciences et les beaux arts. Quand la République , après avoir triomphé de ses ennemis , attend sa prospérité intérieure du dé-

veloppement de toutes les connaissances humaines , il faut que tous les citoyens dirigent aussi leurs efforts vers ce grand succès qui doit couronner et perpétuer sa gloire.

Situation morale.

Les mœurs naturellement douces des habitans de Lot-et-Garonne, leur esprit vif et fin, et la docilité de leur caractère, doivent faire espérer que l'instruction y aura des succès prompts et satisfaisans. Elle affermira parmi eux ces notions si simples et si utiles qu'un peuple ne perd jamais de vue, sans préparer son infortune : elle leur fera sentir la nécessité et les avantages d'une vie laborieuse ; et combien la conservation des propriétés et la sûreté des citoyens sont liées à la stricte exécution des lois ! Bons, modérés, flexibles, leurs dispositions tendent généralement à jouir de la liberté d'une manière paisible et sage. Ce département a conservé sa tranquillité, même quand les agitations les plus violentes tourmentaient presque tous les points de la République. Le fanatisme n'y a fait sentir que très-partiellement sa sinis-

tre influence; les opinions religieuses s'y sont seulement classées en raison des diverses sortes de sermens ou déclarations qui ont été exigés des prêtres. La dernière formule prescrite par la loi du 21 nivôse an 8, si simple et si étrangère à toute croyance, trouve néanmoins bien des opposans; et tous les bons esprits désirent la liberté indéfinie pour l'exercice des cultes.

La malheureuse habitude de l'oisiveté, assez généralement contractée par la cessation des travaux de l'industrie, et surtout la facilité que le papier-monnaie, et les diverses espèces d'agiotage qu'il a fait naître, a donnée pendant long-temps à une multitude d'individus de pourvoir sans peine à leurs besoins, et d'en satisfaire même de factices, a porté jusque dans les campagnes le goût du jeu au point le plus alarmant pour la moralité publique. Cette passion a remplacé pour toutes les classes des citoyens, l'attrait que devraient seules inspirer les occupations utiles; des banques suivent toutes les foires, même dans les plus petits lieux; et l'ouvrier, l'artisan y expose des sommes au-dessus de ses moyens, comme le riche pro-

priétaire. Ce vice, effet du désceuvrement et d'un faux calcul, qui cherche dans des hasards funestes le dédommagement des ressources honnêtes, jette dans les plus grands désordres ceux qui s'y abandonnent; il brave toutes les lois prohibitives, toutes les recherches de la police, et ne sera détruit que par le retour d'un travail assuré dans les ateliers des arts et du commerce, qui fera renaître, j'espère, chez tous les citoyens, le sentiment délicieux attaché à une existence *décente, active et fructueuse*. La paix qui, en les rouvrant, va amener aussi une circulation plus abondante du numéraire, et la baisse de l'intérêt, peut seule opérer cette importante réforme. La restauration prochaine, qui nous est promise par ses bienfaits dans la prospérité intérieure de l'Etat, console, anime et soutient tous ceux qui gémissent des atteintes profondes que quelques crises de la révolution ont portées à la morale. Tous les bons citoyens, et c'est dire la presque totalité des habitans de ce département, partagent ces vœux et ces espérances; ils sont pleins d'attachement et de confiance pour un gouvernement qui a déjà tant

fait pour le bonheur public ; ces sentimens qu'ils manifestent avec éclat, à la nouvelle de tous les succès qui accroissent la grandeur de la République, ils les ont déployés avec une nouvelle énergie par leur indignation et par leur douleur, en apprenant les complots atroces formés contre la vie de son premier magistrat ; et ce tribut d'admiration, de reconnaissance et d'amour que lui doivent tous les Français, est, pour les citoyens de Lot-et-Garonne, moins encore une dette sacrée, que l'hommage pur et le besoin de tous les cœurs.

*Le préfet du département de
Lot-et-Garonne,*

J. PIEYRE fils.

